



*LA FORCE
DE L'INDÉPENDANCE*

Paris, le 30 novembre 2006

Encore plus destructrice que la DNO...

**l'administration territoriale de l'Etat du 21^{ème} siècle
selon la secrétaire générale du ministère de l'intérieur !**

Pendant que certains s'employaient vigoureusement (mais sans succès, cf. résultat des élections du 19 octobre aux CAP) à faire avaler la pilule aux agents avec les *contreparties* liées à la fusion des corps, **FORCE OUVRIERE continuait de dénoncer fermement l'entreprise de démantèlement des services de l'Etat**, au premier rang desquels se situent les préfectures et sous-préfectures.

Dans son discours du 19 octobre 2006 auprès des directeurs départementaux de l'équipement, diffusé récemment aux préfets, Mme MALGORN est très explicite sur l'avenir de l'administration territoriale de l'Etat pour ceux qui seraient encore bercé d'illusions !

Morceaux choisis :

- « *Qu'une institution ait été établie il y a 200 ans ou 40 ans n'empêche pas sa remise en cause* »
- « *L'administration électronique a même plus d'impact sur l'organisation des administrations qu'une loi de décentralisation* »
- « (...) *le vieillissement de nos effectifs, et non seulement des cadres supérieurs, oblige à se poser des questions fondamentales, de définition des missions, des fonctions à organiser ou susceptibles de l'être, tant dans les administrations centrales que dans les administrations territoriales de l'État* »
- « *on peut regretter tout cela, la décentralisation, la pression de la LOLF et des critères de Maastricht, le vieillissement, l'électronique, parce que cela nous oblige à changer, mais, avouons-le on n'est souvent intelligent que sous la contrainte !* » (SIC !)
- « *je crois que nous nous écartons d'un schéma où il faudrait qu'il y ait une correspondance à peu près automatique entre les compétences des collectivités territoriales et celles des services de l'État situés au même niveau. Les contraintes principales d'organisation de l'État sur le territoire ne seront plus là mais dans la nécessité d'assurer une attractivité à nos métiers et de respecter certains seuils critiques pour offrir à nos personnels des fonctions et des responsabilités qui soient attractives et à la hauteur des compétences dont nous souhaitons qu'ils soient dotés* »

... / ...

- « les pôles régionaux, la nouvelle configuration du Comité de l'administration régionale de l'État, la localisation de la majorité des BOP déconcentrés au niveau régional, la configuration des projets d'action stratégique de l'État en région, tout ceci donne à l'échelon régional de l'État (...) une responsabilité particulière en matière d'évaluation et d'animation des réseaux territoriaux. Alors, **dans ce contexte d'échelon régional renforcé, faut-il encore un échelon départemental ?** »
- « Je disais en introduction qu'avec le transfert des routes, les directions départementales qui avaient été secouées et avaient dû se remettre en cause dans leur vocation et dans leur existence ! Mais, vous n'êtes pas seuls ! **Les préfetures connaissent des évolutions tout aussi radicales.** C'est ainsi que dans le projet de loi des finances pour 2007, est inscrit un projet de constitution d'une **agence des titres qui a vocation progressivement à prendre en compte les passeports, les titres de séjour pour les étrangers, etc.** (...) Cela veut dire que **là où les préfetures avaient plusieurs milliers d'emplois qui se consacraient à la production et à la gestion des titres**, quand nous savons que cela correspondait à 30 à 40 % des emplois dans de nombreuses sous-préfetures, **il va y avoir une grande remise en cause !**
- « J'ajoute à cela le contrôle de la légalité, une mission constitutionnelle des préfets exercée aussi très largement en sous-préfecture : **délivrance de titres et contrôle de légalité représentent plus de la moitié des emplois des sous-préfetures.** »
- « **En matière de contrôle de la légalité aussi nous allons mutualiser : les agents des sous-préfetures**, quelle que soit la connaissance très approfondie qu'ils peuvent avoir dans certains champs **ne peuvent atteindre le degré de spécialisation nécessaire** dans le champ maintenant très large de références normatives qui se traduisent chaque année par la production de plusieurs milliers de pages du Journal officiel. **Cela a commencé par la mise en place de pôles de compétences, au niveau des préfetures** et en liaison avec l'ensemble des services déconcentrés de l'État. Et dans la vague 5 des audits de modernisation, **le contrôle de la légalité ne sera pas examiné uniquement de façon interne au ministère l'intérieur** mais aussi auprès de l'ensemble des administrations concernées, et par exemple, **en matière de contrôle des actes d'urbanisme, par exemple, c'est bien auprès de l'administration de l'équipement que les préfets peuvent trouver de la compétence** »
- « **parallèlement à tous ces aspects organisationnels et fonctionnels, nous ne devons pas négliger les chantiers de gestion du personnel, de gestion des ressources humaines, y compris les volets statutaires. C'est en sécurisant les personnels quant à leur situation personnelle que nous pourrons les mettre en mouvement, les amener à accepter d'être un peu déstabilisés**, il le faut nécessairement pour enclencher le mouvement, pour entrer dans cette administration territoriale du 21^{ème} siècle dont je crois plus que jamais à la nécessité, dans ce monde et dans ce beau pays de France en recherche de repères. »

